Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transformation et adaptation en EMS de l'ancien hôpital de Moudon

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt de 10'566'339 francs, contrac-té par l'Association du Centre intercommunal de santé l'Oasis (ACISO). Ce montant vise au financement de travaux de transformation de l'ancien Hôpital de Moudon en établissement médico-social.

A la décision de changement de mission de l'hôpital de Moudon prise par le Conseil d'Etat en 2001, l'activité existante d'hébergement médico-social (18 lits C) a été augmentée pro-gressivement à 36 lits C, sans travaux majeurs de maintenance et d'adaptation.

Les travaux de transformation, qui font l'objet de la demande de garantie financière de l'Etat de Vaud au Grand Conseil, ont pour but d'adapter les anciens locaux hospitaliers de Moudon à sa mission d'établissement médico-social. Outre la réalisation de travaux importants de maintenance, il s'agit également d'effectuer des travaux de restructuration et d'augmenter la capacité d'hébergement de l'établissement jusqu'à 44 lits C d'ici 2012. Cela permettrait ainsi de mieux répondre aux besoins d'hébergement des personnes âgées pour la région Nord Broye.

Ces lits de long séjour seront répartis sur trois étages, soit une unité de vie à mission de psy-chogériatrie de 12 lits et deux unités de soins de gériatrie de respectivement 17 lits et 15 lits. Une unité d'accueil temporaire (UAT) de six places est également prévue.

En complément à cette structure, le maître d'ouvrage (ACISO), a réalisé, à ses frais en 2004, l'aménagement d'un centre de consultations médicales (salles de consultation pour méde-cins installés, local de radiologie, cabinet de physiothérapie, cabinet de

podologie) et cons-truit, actuellement sur la parcelle située à proximité de l'EMS, un immeuble de 17 logements protégés.

Ce dispositif offrira à terme, sur ce site, une synergie et un rapport de proximité profitable à la qualité de prise en charge et de l'hébergement de la personne âgée dans la région Nord Broye. Par cette décision, le Conseil d'Etat tient ses engagements pris à l'époque de la fer-meture de l'hôpital de Moudon.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mars 2010

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 01 - Jean-Christophe Masson, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41